



AMBASSADE DE SUISSE
AU BRÉSIL

RIO DE JANEIRO, le 13 avril 1964

Case postale 744
Télégrammes: AMBASUISSE
Code: A.B.C. 6^{me} édition

Réf.: A. 56.11. I/7
Rapport politique n° 4

- Putsch militaire.
Révolution. -

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le mouvement insurrectionnel déclenché par l'Armée brésilienne le 31 mars s'est brusquement transformé, il a quatre jours, en véritable Révolution.

En s'insurgeant contre le régime, les chefs militaires, soutenus par la plus grande partie des Gouverneurs, avaient un but essentiel: délivrer le Brésil de la menace communiste. Afin d'atteindre ce but, un premier objectif avait été fixé, le plus facile peut-être, la chute du gouvernement Goulart, obtenu sans coup férir en 48 heures.

Le second objectif, c'est l'extirpation du communisme et l'épuration complète de toutes les autorités et conseils du pays, de l'échelon municipal à l'échelon fédéral.

S'apercevant que le Parlement n'avait ni l'autorité, ni surtout la volonté de procéder lui-même à cette opération douloureuse, le "Haut Commandement militaire de la Révolution" (c'est ainsi que s'intitule le triumvirat formé par les Commandants en chef des trois armes) a passé aux actes, en exécutant un coup d'Etat.

Monsieur le Conseiller fédéral T. W a h l e n,
Chef du Département politique,
B e r n e .

./2

4 copies



En effet, dans la journée du 9 avril, on apprenait que ce Haut Commandement venait de signer une proclamation, baptisée "Acte institutionnel". Par cette proclamation, le Haut Commandement Militaire, "au nom de la révolution victorieuse", s'érige lui-même en pouvoir suprême et dicte au pays et à ses autorités la conduite à tenir jusqu'au 31 janvier 1966.

Dans son préambule, ce document constate tout d'abord que les récents événements survenus au Brésil constituent une authentique révolution, et que par conséquent ce sont les chefs de cette révolution qui détiennent entre leurs mains, en fait et en droit, le pouvoir suprême. Le préambule précise aussi que l'"acte institutionnel" est destiné à assurer au nouveau gouvernement, qui sera constitué dans quelques jours, "les moyens indispensables à l'oeuvre de reconstruction économique, financière, politique et morale du Brésil pour pouvoir faire face, de manière directe et immédiate, aux graves et urgents problèmes dont dépend la restauration de l'ordre interne et du prestige international de notre Patrie".

Ce véritable "ukase" dispose tout d'abord que la Constitution fédérale de 1946 et les Constitutions des Etats sont maintenues en vigueur, à l'exception des modifications prévues par cet acte lui-même.

L'élection du Président et du Vice-Président de la République sera réalisée dans un délai de deux jours, à la majorité absolue des membres du Parlement et par vote individuel public. Pour cette élection, il n'y aura pas de cas d'inéligibilité.

Le Président de la République aura la compétence de présenter au Parlement des projets de modification de la Constitution, ainsi que des projets de loi sur n'importe

quelle matière. Ces derniers devront être discutés par les deux Chambres dans un délai de 60 jours; à défaut, ils seront considérés comme approuvés.

L'initiative des projets de loi sur les dépenses publiques incombera au seul Président de la République. Le Parlement n'aura pas la compétence d'augmenter le montant des dépenses proposées par le Président.

Les garanties constitutionnelles attachées à la fonction publique sont suspendues pendant six mois. Pendant cette période, tous les fonctionnaires, même ceux nommés à vie, pourront être révoqués.

Enfin, le triumvirat militaire auteur de l'Acte institutionnel, s'attribue le droit de supprimer les droits politiques de certains citoyens brésiliens pour une durée de dix ans, et de casser les mandats parlementaires fédéraux, des Etats, et municipaux, ces mesures étant soustraites à l'appréciation de la Justice.

La proclamation de l'"Acte institutionnel" constitue donc un acte de force perpétré par le Haut Commandement de la Révolution.

Voici quelles ont été les conséquences immédiates de ce "diktat":

1) Le Parlement a élu dans les 48 heures un nouveau Président de la République en la personne du Général Humberto de Alencar Castello Branco. Jusqu'à aujourd'hui chef de l'Etat Major de l'Armée, ce général a été le coordinateur de la conspiration militaire ayant abouti au mouvement insurrectionnel du 31 mars et à la chute de João Goulart. Personnalité modeste, honnête et droite, homme cultivé, ancien élève de l'Ecole de guerre de Paris, ayant fait la campagne d'Ita-

lie en 1943/44 comme chef des opérations à E.M. du corps expéditionnaire brésilien, Castello Branco a réalisé sur son nom, sans le rechercher d'ailleurs, une sorte d'union sacrée. De toutes parts, même chez les socialistes, on se félicite de ce choix, ou tout au moins on l'admet. Dans les circonstances actuelles, il semble bien en effet qu'une personnalité militaire apolitique soit la plus indiquée pour terminer le mandat présidentiel quinquennal commencé par Jânio Quadros (1er fév. - 24 août 1961), continué par João Goulart (7 sept. 1961 - 1er avril 1964), et qui prendra fin le 31 janvier 1966. Castello Branco prendra possession de ses nouvelles fonctions après-demain, 15 avril, à Brasilia, après avoir prêté serment devant le Parlement. La nouvelle équipe gouvernementale sera formée ce jour-à.

2) La chasse aux communistes et sympathisants bat son plein. Des milliers d'arrestations ont déjà eu lieu, et la liste s'allonge. Une partie des personnes appréhendées, après un examen rapide, a d'ailleurs déjà été relâchée. Les polices locales collaborent étroitement avec l'Armée, la Marine et l'Aviation dans l'exécution de cette purge.

Ancré dans l'admirable baie de Guanabara, le gros paquebot "Princesa Leopoldina", sur lequel il y a trois mois, je descendais l'Amazone, sert de prison provisoire.

Tout l'abondant matériel subversif découvert chez des particuliers, aux sièges des syndicats et jusque dans les bureaux des grandes régies d'Etat va être exposé au public.

3) Sur l'ordre du Haut Commandement militaire de la Révolution, le Parlement a cassé jusqu'à présent 44 mandats de sénateurs et députés, tous marxistes, déclarés ou non.

En outre, ces parlementaires sont privés de leurs droits politiques pendant dix ans. Les suppléants ont déjà pris leurs fonctions, non sans que quelques-uns des parlementaires éliminés n'aient élevé de violentes protestations.

4) Plusieurs assemblées législatives des Etats de la Fédération (qui correspondent à nos Grands-conseils cantonaux) ont déjà cassé de nombreux mandats de députés communistes ou vont le faire, toujours sur ordre ou indication des autorités militaires.

5) Une centaine d'officiers supérieurs des trois armes, dont les idées politiques ne correspondaient pas à celles de l'actuel Haut Commandement, a été mise à la retraite ou versée à la réserve. Les marins et fusiliers-marins qui s'étaient mutinés lors des récents événements de Rio de Janeiro ont été expulsés de la Marine.

6) A part les parlementaires, une série de personnes s'est vue privée de ses droits politiques (éligibilité) pour une durée de dix ans, parmi lesquelles des hommes politiques, des magistrats, des fonctionnaires et des diplomates.

Parmi les noms qui peuvent vous intéresser, je relève ceux de Jânio Quadros et João Goulart, anciens présidents, Luiz Carlõs Prestes, chef du Parti communiste brésilien, Miguel Arrais, ex-gouverneur de l'Etat de Pernambuco, Celso Furtado, ex-directeur de la SUDENE, et l'Ambassadeur Josué de Castro, délégué du Brésil à la Conférence du Désarmement.

Il semble même que les noms de San Tiago Dantas, ancien Ministre des Finances et des Affaires étrangères, et du Sénateur Afonso Arinos de Mello Franco, ancien Ministre des Affaires étrangères et frère de l'ancien Ambas-

sadeur du Brésil à Berne, aient figuré au début sur la liste, et n'aient été biffés qu'au tout dernier moment.

o o

o

Ainsi que vous le voyez, les chefs de la révolution emploient la manière forte et même très forte. Sans doute peut-on se réjouir que l'immense Brésil, grâce au succès de ce mouvement insurrectionnel, ne soit pas devenu un second Cuba. Cependant, notre conscience de démocrate n'est pas tranquille devant ces actes de violence.

Aux grands maux les grands remèdes, dit-on. Mais on veut surtout espérer que le régime de dictature militaire qui vient de s'instaurer au Brésil pour les vingt prochains mois saura être sage; qu'il saura, après avoir mis le fer rouge partout où il croit devoir le faire, promouvoir l'honnêteté, le travail, le patriotisme et le progrès social; qu'il saura mettre sur pied ou préparer sérieusement les grandes réformes de base, surtout la réforme agraire; qu'il saura, enfin, après avoir contenu l'inflation, redonner à ce peuple docile, qui en a tant besoin, de nouvelles raisons d'espérer en un avenir meilleur.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:

Spinice